

AUTOMNE
2017

Halle barde N°1

CŒUR DE PARIS



LES ENFANTS DE LA RUE DU CENTRE DE PARIS

SOMMAIRE

Bienvenue

Présentation de l'Association
Le mot du Président

Les Halles avant/après
en photo

CAHIER CENTRAL

Les enfants de la rue
du centre de Paris • Le
passage des Lingères, une
rénovation utile • Bulletin
d'adhésion à l'ADRAQH
• Le vide grenier des
Innocents, Samedi 28
Octobre

Le saviez vous ?

D'où vient le mot chandail ?

Gavroche

L'Histoire de la truie qui file

Soyons urbains

Les Halles, non mais quel
chantier !

La parole aux élus.

M Legaret, Maire du

premier arrondissement :

«Je m'oppose à la fermeture

de notre Maison des

associations»



De gauche à
droite :
Emmanuel Duprat,
Responsable
pôle solidarité ;
Jean-François Frier,
Vice Président ;
Michèle Haegy,
Vice Présidente ;
Jacques
Chavonnet,
Président
Fondateur ;
Claude Philippe,
Secrétaire
Générale ; Éric
Dobler, Trésorier

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'ADR (Association de Défense des Riverains Châtelet les Halles) a été créée en 1992, il y a près de 24 ans, pour lutter contre les nuisances du chantier MÉTÉOR (ligne 14). Son action a permis d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'obtenir des dédommagements pour les commerçants directement impactés par les travaux. L'ADR a participé dès le départ aux travaux de concertation sur le nouvel aménagement du quartier des Halles et s'est engagée d'emblée pour une conservation des 4,2 hectares de jardins existants. 2 ha ont déjà été livrés, il reste à s'assurer que le jardin définitif retrouvera sa surface d'origine sans être trop envahi de surfaces bétonnées.

En 2013 l'ADR est devenue l'ADRAQH

et s'est donné des objectifs plus vastes. Elle a toujours pour premier objectif la défense des riverains, habitants et commerçants, contre les nuisances quotidiennes engendrées par un des plus gros et des plus longs chantiers de Paris. Mais elle s'efforce aussi de recréer un peu l'esprit village de ce lieu historique et très animé du centre de la capitale, tour à tour ventre et cœur de Paris, dont elle s'attache à défendre contre vents et marées le statut piétonnier. Elle contribue à l'animation du quartier par des activités de proximité et de voisinage. L'ADRAQH est en contact étroit avec le Commissariat de Police, les services de la Mairie du premier arrondissement, l'Hôtel de ville et le Conseil de Quartier des Halles. ■

LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- Faire du nouveau quartier piéton récemment mis en place une réalité.
- Veiller à la bonne finition du jardin et s'assurer de la réalisation conforme de l'aménagement et du réaménagement de la voirie dans le quartier.
- Continuer à se battre pour une meilleure surveillance policière tant du point de vue de la sécurité publique que de la surveillance de la zone piétonne et du jardin
- Organiser des activités de plein air lorsque le temps le permet (promenades guidées, concours de pétanque et de badminton ...)
- Contribuer aux actions de solidarité et aux activités culturelles et sportives du quartier

LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec fierté que je vous présente ce premier numéro de « Hallebardes », journal de notre association et lien non seulement avec nos adhérents, mais également avec tous les parisiens. Le réaménagement des Halles, qui n'en finit plus de se terminer, demeure le centre de nos préoccupations ne serait-ce que par ce qu'il a été conduit depuis 2003 sous le régime des dispositifs dits de « concertation » avec les usagers et riverains. L'heure des bilans n'a pas encore sonné, mais on peut déjà dire que la participation n'a pas répondu à nos attentes, tant s'en faut. Le compte-rendu des nombreuses réunions auxquelles j'ai personnellement participé laisse clairement paraître que nos questions et suggestions n'ont que très rarement été prises en considération. Ce sont les architectes et/ou la Mairie de Paris qui ont en définitive pratiquement toujours imposé leurs décisions: l'avenir dira s'ils ont eu raison.

En 2010, à la suite de l'arrêt unilatéral de la « concertation », son bureau se transformait en comité de suivi. A ce jour, 65 réunions mensuelles se sont tenues pour la surveillance de ce chantier exceptionnel dans son volume, sa technicité, ses coûts et ses nuisances puisqu'il s'agissait de rien moins que de construire la plus grande gare souterraine d'Europe en plein centre du cœur historique de Paris !

Peut-être avons nous a minima obtenu que tout projet urbain tienne désormais mieux compte d'un nouveau venu dans le processus de décision : « le riverain ». Le but de notre comité de suivi était de le permettre pour éviter les recours en aval. Les architectes ne l'ont pas bien compris et n'ont assisté à aucune de nos réunions malgré nos invites répétées. Ils n'ont pu de ce fait anticiper des nuisances de voisinage évitables qui ont occasionné des retards dans la réalisation et des coûts supplémentaires. Ils n'ont pas non plus voulu prendre en compte nos observations sur des erreurs de conception que nous dénoncions et assumeront donc, seuls, totalement, la responsabilité des ouvrages. ■

Jacques Chavonnet
Président ADRAQH

1983

Des «parapluies»
de Jean Willerval...



Construite il y a 34 ans seulement.

© Antoine Frier-Ferrari 2009 et 2017



Pour 34 ans ou plus...?

...à la canopée
de Patrick Berger
et Jacques Anziutti

2017

LES HALLES, NON MAIS QUEL CHANTIER !

C'était un bel et bon chantier, qui nous a valu plus de dix années de barricades, de poussières, de bruit, de dérangement nocturne; nos immeubles ont tremblé au passage des trains lourds, et nous au son des concasseurs; mais nous étions bien fiers tout de même d'être les futurs habitants du cœur de Paris là où nous n'étions jusqu'alors que les derniers occupants de son ventre. Et finalement les grues s'en sont allées, les ouvriers ont rangé leurs outils, les camions ont cessé leurs infernales farandoles et les marteaux piqueurs se sont tus. Les autorités municipales sont alors venues inaugurer le Bâtiment, ce geste architectural audacieux fait de métal et de verre qui unirait désormais les antres du réseau ferré souterrain au ciel du centre parisien et à son jardin de 4 hectares. Un feu d'artifice a été donné sous la toiture un peu pompeusement mais joliment baptisée «canopée» où la pluie serait recyclée et les rayons du soleil maîtrisés et les autorité s'en sont allées satisfaites.

La méduse

Alors nous riverains, levant nos yeux ou nous penchant à nos fenêtres avons pu voir ce pour quoi nous avons tant souffert. Nous avons vu ce toit qui fuit, sa cascade qui arrose les escaliers mécaniques et les met en panne, son sol qui ne comporte aucune évacuation des eaux de pluie et sa couleur jaunasse peu esthétique qui aveugle ceux d'entre nous qui vivent au pourtour immédiat de la chose. Nous avons vu cette vaste méduse qui agrmente nos nuits de sa pollution lumineuse, nos rues se sont repeuplées grâce à ceux des quelque 150 000 visiteurs quotidiens passant par les couloirs de la plus grande gare souterraine d'Europe qui choisissent de remonter à la surface. Faute d'équi-

pements sanitaires suffisant plusieurs ont dû choisir de soulager leurs envies naturelles au hasard des rues historiques du centre de la capitale, contribuant ainsi avec les sandwicheries, les tacos et les burgers à la nouvelle signature olfactive de notre bienheureux quartier. Un peu plus loin l'auvent qui devait surplomber la sortie RER RATP de la place Marguerite de Navarre s'est révélé non conforme aux normes anti incendie, les savants architectes n'y ayant pas pris garde, et nous avons été gratifiés d'une nouvelle prolongation de la durée des travaux pour édifier un édicule provisoire sans grâce qui deviendra probablement définitif hélas.

Un équipement déjà très fréquenté dont les défauts seront solutionnés

Le plus gros, le plus coûteux (1 milliard d'euros), le plus long et le plus incommode des chantiers de Paris n'en reste pas moins une réalisation considérable qui donne à notre quartier un espace piétonnier magnifique, un vaste jardin mettant en valeur la Bourse du Commerce et l'Eglise Saint Eustache et mêlant assez heureusement espace vert et portées d'escaliers souterrains. Le premier emporium marchand de la capitale s'est ouvert à ses 40 millions de visiteurs annuels et notre quartier est devenu «le» spot parisien de la jeunesse périurbaine. Le centre Pompidou voisin et le futur musée d'art contemporain de la

Bourse du Commerce vont quant à eux drainer des foules de touristes, pour le plus grand bien de la mixité sociale, pourvu que le flux des dealers, tire-laines et braillards soit bien contrôlé par le dense réseau de caméras de surveillance installé, et que les effectifs de la police, qui fait un travail remarquable, soient rehaussés comme nous le demandons. Et si, enfin, l'Hôtel de Ville voulait accorder au Conseil de Quartier les moyens nécessaires à la restauration de la Fontaine des Innocents, conformément au vœu unanime du Conseil de Paris, nous serions les plus heureux des parisiens. Parce qu'in fine, les fuites de la toiture seront réparées, les escaliers mécaniques adaptés à leur environnement de quasi-plein air et les spots lumineux mieux réglés, parce qu'in fine l'auvent de la place Marguerite de Navarre sera installé avec des matériaux ignifuges, les rues trouées réparées, les latrines créées et parce qu'in fine on parviendra à tempérer le niveau sonore des haut-parleurs et peut être même à maîtriser la réverbération du soleil... pourvu qu'architectes et urbanistes ne s'en mêlent plus. ■■■

JFF

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pourquoi le chandail s'appelle chandail.

Connaissez vous l'origine du mot chandail qui signifie gilet sans boutons ? Il faut revenir quelques années en arrière, plus exactement à la fin du XIX^e siècle lorsque les Halles étaient encore le ventre de Paris. Les marchands, maraîchers Bretons, qui vendaient de l'ail au petit matin portaient par temps froid un tricot chaud imperméable à mailles très serrées. Ils criaient à tue tête pour attirer le chaland "marchand d'ail, marchand d'ail". Les acheteurs et autres passants ne percevaient que les deux dernières syllabes. C'est ainsi que le tricot que portait ces marchands prit le nom de chandail. Ce mot s'appliquera peu à peu à tous les tricots portés par les maraîchers des Halles. Puis par extension il désignera tous les gros tricots

LA PAROLE AUX ÉLUS

« JE SUIS OPPOSÉ À LA FERMETURE DE NOTRE MAISON DES ASSOCIATIONS ! »

Alors que des montants importants ont été investis en 2011 pour l'installation de la maison des associations du 1^{er} rue du Louvre, la Mairie de Paris a décidé de « fusionner » cet équipement de proximité avec la Maison des associations du 2^e arrondissement. Sous couvert d'arguments fallacieux, cette décision constitue de fait une fermeture de la MDA du 1^{er} au plus grand préjudice de ses associations.

Une MDA idéalement située

Les activités associatives dans notre arrondissement se sont en effet multipliées depuis plusieurs années. Notre MDA est idéalement située à deux pas des Halles, de son quartier piétonnier densément fréquenté et de la station Châtelet-les Halles, gare centrale du réseau ferré souterrain du grand Paris.

J'ai pourtant proposé à la Maire de Paris une solution permettant

d'agrandir les locaux actuels de la rue du Louvre, grâce à l'opportunité offerte par les locaux mitoyens vacants appartenant au même bailleur.

J'ai d'ailleurs fermement protesté au dernier Conseil de Paris contre cette fusion qui n'a pour autre objet que de l'exiler dans le 2^e arrondissement. D'autant que le nouveau lieu n'est toujours pas trouvé et qu'il faudra probablement l'équiper de fond en comble, aux frais des contribuables parisiens bien sûr !

Une fermeture illégale

Je dénonce une fois encore l'absence totale de concertation et la décision autocratique de regrouper les MDA des 1^{er} et 2^e. Car, selon les arguments de la Maire de Paris, le fait de fusionner avec un autre arrondissement, donc d'éloigner le site d'un tel équipement pour les associations adhérentes du 1^{er}, irait dans le sens d'une plus grande proximité !

Cette décision est illégale car la MDA constitue un équipement localisé inscrit à l'inventaire des équipements de l'arrondissement. A ce titre, seul le conseil d'arrondissement est compétent pour « délibérer sur l'implantation » d'une maison des associations (art. L.2511-16 du CGCT). La loi s'applique à tous et nul n'est censé l'ignorer. Cette décision est également infondée et contraire aux prétendues aspirations de démocratie de proximité claironnées à longueur de temps par la Mairie de Paris.

Une mise sous la tutelle de l'Hôtel de Ville

Cette réforme engendre une autre conséquence puisque la MDA « fusionnée » ne sera plus gérée par le Conseil du 1^{er} arrondissement. En effet, les associations du 1^{er} se retrouveront ainsi de fait en situation d'inégalité de traitement puisque sa remarquable directrice, Affet Mosbah, dont je salue chaleureusement l'action efficace et les initiatives personnelles, va se voir placée, comme les directeurs des MDA de 7 autres arrondissements du centre, sous l'autorité directe de l'Hôtel de Ville alors que les directeurs des maisons des 9^e aux 20^e arrondissements demeureront quant à eux les partenaires directs et naturels de leur mairie d'arrondissement.

En 2001, Bertrand Delanoë, élu Maire de Paris promettait « de doter chaque arrondissement d'une maison des associations afin de favoriser le développement de la vie associative, pilier essentiel de notre démocratie ». Ce besoin indubitable des associations locales est aujourd'hui méprisé et je regrette une fois de plus les conditions opaques et autoritaires dans lesquelles la Maire de Paris impose cette décision. ■■■

*Jean-François LEGARET
Maire du 1^{er} arrondissement*



VIDE GRENIER DES INNOCENTS

Le 20 Mai dernier l'ADRAQH a organisé son deuxième vide-greniers autour de la fontaine des innocents par une belle journée ensoleillée, dans la joie et la bonne humeur. L'esprit village que nous voulions insuffler à cet événement était au rendez vous, on apprend à se connaître, on s'entraide et on aime à se revoir.

La troisième édition de notre vide greniers se tiendra le SAMEDI 28 OCTOBRE 2017 de 8h30 à 18h30 Place Joachim du Bellay
Inscriptions les vendredi 20 octobre de 18 à 20 h et samedi 21 octobre de 9 à 11 h 30, place Joachim du Bellay, sous les arcades entre la boutique BOULINIER et le restaurant PIZZA HUT

Prix des stands de 2,50 mètres sur 1 mètre :
15 € (12 € pour les membres de l'association AD.R.A.Q.H.).



LES ENFANTS DE LA RUE DU CENTRE DE PARIS

Amnesty international nous invite à juste raison à nous indigner de la situation des enfants indiens ou marocains condamnés au travail précoce. L'UNICEF rappelle périodiquement qu'un enfant sur 10 travaille et vise bien sur ceux du tiers monde. Ces misères lointaines nous émeuvent c'est vrai, mais comment ne pas s'indigner tout autant de l'exploitation des très jeunes enfants mis à la mendicité à nos portes, dans la capitale du pays des droits de l'homme ? Sommes-nous devenus indifférents ? Bien sûr que non, mais nous nous sommes habitués et pensons que ces misères sont prises en compte par les services d'aide à l'enfance et que si la police tolère c'est que les pouvoirs publics acceptent la situation ou sont dépassés. Mais nous, citoyens qui côtoyons cette détresse, pouvons-nous laisser faire sans réagir alors que nous voyons bien que la tolérance des pouvoirs publics et les mesures d'accompagnement des services sociaux aboutissent in fine à encourager cette pratique d'un autre âge, ici aux Halles dans le cœur de Paris, comme en de nombreux autres

quartiers de la capitale des lumières, au XXI^e siècle.

Nous avons hésité au sein de l'ADRAQH à aborder ce sujet sensible et politiquement clivant, crainte de heurter les uns ou les autres. Nous avons longuement réfléchi avant de finalement décider de publier ce dossier. Nous ne voulions pas dénoncer sans analyser, ni analyser sans proposer de solution.

Les tout petits dans la misère
au cœur de Paris

Car non, ce n'est pas rien d'avoir 5 ans et d'être assis dans la rue à mendier, et

**CE N'EST PAS
RIEN D'AVOIR
5 ANS ET
D'ÊTRE ASSIS
DANS LA RUE
À MENDIER**

non ce n'est pas rien d'avoir 2 ans et d'être bringuebalé comme une poupée sans vie pour tirer des larmes aux bourgeois, et décidément non ce n'est pas rien d'avoir pour seul horizon de vie la reproduction du modèle parental défaillant et de faire à son tour des enfants pour en tirer partie.

Ce ne sont pas les poulbots de Montmartre, hélas, ces enfants qui mendient dans la rue. Vous les avez tous vu, qu'il neige ou qu'il vente, assommés de soporifique, ballotés dans les bras d'un adulte, assis dans les couloirs tout neufs de la « plus grande gare d'Europe », couchés dans des recoins de rue ou des abris de fortune, ou encore postés seuls près des distributeurs d'argent ou à la sortie des magasins d'alimentation. Vous êtes nombreux à vous en être indigné et vous vous êtes demandé quoi faire pour eux. Certains ont même voulu les loger ou leur louer une chambre d'hôtel par grand froid.

Nous avons été plusieurs à nous en inquiéter auprès de la Mairie qui a relayé et appuyé nos observations auprès des services sociaux qui relèvent du Conseil départemental. Ces services ont répondu en faisant valoir qu'ils faisaient le maximum pour intervenir en faveur des enfants sans nuire au lien parental. Ils ont souligné que beaucoup de ces familles étaient logées la nuit et exposaient les enfants dans la rue, le jour ou en soirée. Ce n'est pas que les services soient inefficaces ou que les élus soient indifférents. C'est plutôt que la situation est d'une grande complexité au regard de nos lois et des règlements de police. Le droit évolue et privilégie en effet l'assistance plus que les mesures dissuasives ou coercitives.

Une politique d'accompagnement
et de prévention plutôt
que de répression

L'action des services publics est en effet prioritairement orientée vers la protection et la prévention. Le service de l'aide sociale à l'enfance peut être saisi d'une « information préoccupante ». Ce service qui dépend du Conseil départemental évaluera avec la Préfecture et des associations concernées quelles mesures de protection et d'aide il convient de mettre en place. Il lui revient le cas échéant de saisir l'autorité judiciaire qui décide des mesures protectrices à prendre comme, dans les cas les plus graves, des actions pénales, administratives ou judiciaires à envisager. Mais là encore les services compétents préfèrent pourvoir aux besoins de loge-

ment les plus urgents plutôt que de saisir la justice. Lorsque cela se justifie le juge des enfants peut décider de mesures d'assistance éducatives qui doivent permettre prioritairement que l'enfant demeure avec ses parents éventuellement avec le concours d'une assistante sociale. Il peut aussi décider du placement de l'enfant chez un autre membre de la famille, dans une famille d'accueil ou dans un établissement spécialisé. En 2012 par exemple l'Aide sociale à l'enfance (l'ASE, anciennement DDASS) accueillait sur toute l'étendue du territoire 150 000 enfants., et en suivait 150 000 autres avec le concours des assistants sociaux.

Le juge décide de moins en moins souvent de recourir à cette possibilité compte tenu de l'engorgement des structures d'accueil, mais aussi, disons-le, parce que le coût de cet accueil est important (3 000 €/mois en moyenne) et que les moyens ne suivent plus. La France est en effet déjà le pays au monde qui affecte la plus grande part de sa richesse nationale aux mécanismes de protection sociale : le tiers de son PIB, dont 4 à 5 % pour la seule politique familiale incluant un total de 1 % du PIB pour la protection de l'enfance.

L'arsenal juridique pour punir les adultes responsables de maltraitance existe et chacun peut donc dénoncer à la police ou à la gendarmerie toute mendicité des enfants, non pas sous l'angle du trouble à l'ordre public mais sous celui du défaut de soins sur mineur par personne détenteur de l'autorité parentale. Peuvent également être invoqués les mauvais traitements ou l'exploitation d'êtres humains. Ces dispositions légales ne sont cependant que rarement mises en œuvre.

QUE DIT LA LOI

La voie autoritaire pour punir existe mais elle n'est plus que rarement mise en œuvre et seulement pour les situations les plus scandaleuses. L'exploitation de la mendicité d'autrui est punie de 3 ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende. La provocation des enfants à mendier est sanctionnée de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende, peines portées à 10 ans d'emprisonnement et 500 000 € d'amende lorsqu'elle est commise en bande organisée. Le Code civil assimile enfin le fait de maintenir un enfant sur la voie publique pour solliciter la pitié des passants à une privation de soin punie, elle, de 7 ans d'emprisonnement, de 100 000 € d'amende et de la déchéance de l'autorité parentale.

Dans les faits les services se renvoient le dossier l'un à l'autre et répondent aux seuls cas d'urgence. Le SAMU social se heurte à la résistance des familles qui refusent parfois les hébergements d'urgence et les enfants restent exposés à des conditions de vie souvent insupportables.

Que pouvons-nous faire ?

En conclusion et pour aller à l'essentiel vous pouvez certes déposer une plainte sur main courante au Commissariat de police pour dénoncer les cas de mendicité d'enfant observés qui vous paraissent choquants (faire dormir les enfants dans la rue ou leur faire pratiquer la mendicité active). Si vous observez des cas de violence ou d'exposition d'enfants au grand froid, à la pluie, lorsqu'ils mendient seuls ou qu'ils semblent drogués vous pouvez

LA SITUATION EST D'UNE GRANDE COMPLEXITÉ AU REGARD DE NOS LOIS

et vous devriez même en principe faire un signalement auprès du service de l'aide sociale à l'enfance (Tél: 01 42 76 38 38). Il ne nous appartient pas de dire ce que devraient être les mesures à prendre pour résoudre ce problème choquant qui fait du centre de Paris un des lieux du monde où perdure l'exploitation des mineurs. C'est une question politique et de moyens qui est rendue plus complexe encore par le fait qu'elle concerne en grande majorité une population

migrante d'origine européenne.

Nous devons obtenir que la municipalité et les pouvoirs publics regardent la réalité en face, celle de la misère faite de jeunes enfants sous nos yeux. Nous devons obtenir que les causes qui paralysent l'action de la police et des services d'aide à l'enfance soient bien identifiées et que des instructions soient données par voie de circulaire interministérielle. pour préciser le rôle de chacun. Cela relève du gouvernement à qui il appartient d'évaluer si les situations que nous dénonçons sont bien conformes à notre droit et à mobiliser les moyens nécessaires. A l'évidence elles ne sont pas conformes au droit.

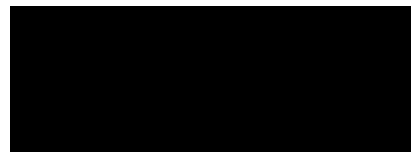
Il faut en premier lieu qu'une enquête de police permette de s'assurer de l'étendue du problème et de la réalité du lien parental, il faut s'assurer si ces familles agissent isolément et spontanément, si elles entretiennent des liens entre elles, si elles dépendent d'organisations criminelles. Nous devons obtenir que la municipalité en fasse formellement la demande.

Il ne nous appartient pas de dire si ces enfants devraient être placés de façon autoritaire ou non. Ceux qui ont bénéficié, de tels placements en France, quelles que soient les problématiques familiales, ont été pris en charge par des éducateurs formés pour les aider à grandir, à s'instruire et à s'épanouir. Mais il est essentiel de préserver le lien familial qui les a accompagnés, le placement est considéré comme une chance de vie pour l'enfance maltraitée.

Reste qu'il faut en effet préserver autant que possible le lien avec les parents, même s'ils ont fait du lien parental un « business ».

Gardez bien en mémoire qu'il y a d'abord détresse et désarroi de parents et enfants à la rue et gardez pour chacun un regard bienveillant. Tant que le gouvernement ne se saisit pas du problème votre générosité envers ces familles reste la meilleure réponse d'autant plus si elle s'exerce directement en faveur des enfants eux-mêmes par un don alimentaire ou autre. ■■■

JFF



Dans le prochain numéro :
« La circulation: le piéton de Paris »

LE PROJET PASSAGE DES LINGÈRES UNE RENOVATION UTILE

Daniel Pottier, Riverain des Halles



Ce titre n'évoque probablement pas grand-chose pour la plupart d'entre vous et pourtant vous l'avez certainement emprunté, il s'agit du petit passage qui relie la Place Marguerite de Navarre à la Canopée et au Jardin des Halles. Petit par la taille il est grand par son utilité, mais dégradé par les incivilités.

Une venelle autrefois active
du centre de Paris

Si le nom évoque un passé bien passé maintenant, celui des corporations de l'ancien régime, la création de cette petite artère est bien plus récente puisqu'elle date de la première rénovation du quartier qui suivit la destruction funeste des Pavillons Baltard dans les années 1980. Tout d'abord poétiquement nommée E1, elle ne fut baptisée qu'en 1985 de son nom actuel par référence à la rue de la Lingerie qui existe encore, mais n'a plus qu'un numéro; saurez-vous dire lequel ?

Une illusion d'urbanistes

L'histoire récente de ce passage, aujourd'hui tombé à l'abandon, reflète assez bien l'illusion qu'architectes, urbanistes, politiques et autres mandarins ont entretenue au cours des années 70/80, celle de faire des Halles un quartier bien pro-

pret où les grandes enseignes parisiennes viendraient s'installer et prospérer. Elles vinrent en effet mais repartirent promptement du Forum pour n'y plus revenir. Seule la FNAC tint bon.

Un coupe-gorge sombre
et nauséabond

Ainsi l'immeuble « Baltard » qui borde notre passage et qui surplombe hardiment une partie du domaine public était-il doté d'une galerie marchande vouée au commerce de proximité, les commerçants qui s'y étaient installés ne tinrent guère plus d'un trimestre et la galerie ferma pour de bon. Notre passage quant à lui, mal éclairé, en proie à des dégradations, dont les espaces verts périllicitaient, se transforma progressivement en un lieu nauséabond et mal famé où l'on s'aventure à contrecœur et le nez bouché.

Un projet de rénovation
que vous pouvez soutenir

Cependant il y a un espoir de voir la situation s'améliorer, en effet j'ai déposé, en collaboration avec l'ADRAQH et le NOVOTEL au titre du budget participatif de la Ville de Paris un projet de rénovation de ce passage et j'espère bien que vous prendrez la peine de le lire et peut-être de voter pour lui du 13 septembre au 1^{er} octobre prochain. ■

UN TRAIT D'UNION ENTRE LA STATION RER MARGUERITE DE NAVARRE ET LE JARDIN NELSON MANDELA

Vous pouvez voter en ligne sur la plateforme dédiée www.budgetparticipatif.paris.fr ou par bulletin papier dans les urnes déposées à la Mairie du 1^{er} (4 place du Louvre), à la Maison des Associations (5 bis rue du Louvre) et à la Maison du Geste et de l'Image (42 rue Saint-Denis). Le projet est également visible sur Facebook : « Rénovation du Passage des Lingères »



GAVROCHE

ANECDOTES HISTORIQUES ET RIGOLOTES

A l'angle de la rue de la Cossonnerie et de la rue Pierre Lescot existait en 1550, une maison à l'enseigne de La truie qui file. A la Mi-Carême, en mars, lors de la rupture du jeûne pascal, des jeunes gens se réunissaient devant pour boire et chanter. Un garçon et une fille étaient choisis, hissés sur des épaules et devaient embrasser la truie puis se cracher à la figure car ce jour-là seule la truie devait être honorée. Si par malheur, ils s'embrassaient aussi, ils étaient déculottés et fouettés devant toute l'assemblée.

[...]

La recherche des phrases nouvelles et des mots peu connus vient d'une ambition puérile et pédantesque. Puissé-je ne me servir que de ceux qui servent aux Halles à Paris !

Essais, I, 26 de Michel Eyquem de Montaigne

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ADRAQH

OU RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Nom et prénom :

Adresse postale :

E-mail (recommandé) :

Téléphone :

Je souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'Association pour la Défense des Riverains et l'Animation du Quartier des Halles (ADRAQH).

En adhérant à l'ADRAQH, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, consultables sur le site internet de l'association www.adraqh.fr.

Pour cela, je joins au bulletin d'adhésion dûment rempli un chèque de 15 euros à l'ordre de l'ADRAQH que je retourne à l'adresse : ADRAQH 27 rue de la Ferronnerie 75001 Paris.

Fait à Paris le : Signature :